

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE  
PROCES VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **onze septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2017.

**Présents** : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREMBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, M. Christophe **MIQUEU**, Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**, Mme Gislaïne **CUROY**, M. Serge **MAURIN**.

**Absents ou excusés** : M. Pierre **TOMADA** (pv. à S. PANCHOUT), Mme Stéphanie **DUBERGA**, M. Christian **BONNEAU** (pv. Ch. MIQUEU).

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont bien reçu les Procès-Verbaux (PV) des séances du 13 avril 2017, 15 mai 2017 et 22 juin 2017 et si des observations sont à formuler.

Aucune remarque n'étant faite, les PV des séances du 13 avril 2017, 15 mai 2017 et 22 juin 2017 sont adoptés à dix-huit voix pour.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour et propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'ajout de points à l'ordre du jour :

**2 - Budget**

- Décision Modificative (DM 2)
  - Attribution marché : sonorisation professionnelle salle culturelle (Bonard)

**3 - Urbanisme**

- Information
  - Livraison résidence « la Jurade » (Gironde Habitat)

**4 - Questions diverses**

- Rapport annuel « le Relais »
- Lecture par M. MIQUEU d'un courrier de M. BONNEAU sur le comblement d'un cours d'eau sans autorisation
- Gestion de la prolifération des pigeons au sein de la Bastide (question de M. SALLABERREMBORDE)

**1 - AMENAGEMENT D'UN PÔLE CULTUREL TOURISTIQUE ET ASSOCIATIF (PCTA)**

- Avenant n° 1 – *délibération 2017-09-01*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications apportées aux travaux d'aménagement du Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA) et propose de valider l'avenant relatif aux travaux de peinture et sols souples au sein de la Médiathèque :

**Lot 11 - PEINTURES - SOLS SOUPLES**

Marché initial : 9 007,27 € HT  
**Avenant n°1 (Phase A) : 13 197.86 € HT**  
Marché actualisé : 40 048.65 € HT

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER demande pourquoi les sols souples n'ont pas été prévus initialement dans le marché.

Monsieur le Maire signale que le revêtement de sol était prévu initialement en béton surfacé et ciré mais que l'architecte et les utilisateurs ont opté finalement pour un sol souple PVC afin d'améliorer de confort et l'acoustique des locaux accessibles au public (étages : R-1, RDC et R+1). Il ajoute que la peinture sur les poutres métalliques correspond à une demande du bureau de contrôle, en cours de chantier, relative à la stabilité au feu de la charpente métallique.

Après échange de vues, le conseil municipal, à quatorze voix pour et quatre abstentions (C. BONNEAU, P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, C. MIQUEU, F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **2 – BUDGET 2017**

- Décision modificative n°3 (DM 3) – **délibération 2017-09-02**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'établir une modification budgétaire afin d'intégrer divers éléments (recettes/dépenses) dans le budget 2017 :

- Attribution de subventions : TBI école élémentaire (CD 33), recrutement agents médiathèque (DRAC)
- Acquisition à la SAFER : emprise ancienne voie ferrée
- Avenants marché de travaux (PCTA)
- Circuit touristique : marché de travaux et MOE
- MOE (parfait achèvement) Cabinet médical communal
- Restauration de 4 vitraux église Notre dame
- Attribution marché sonorisation professionnelle salle culturelle (Bonard)

Monsieur de la RIVIERE demande quels sont les vitraux existants concernés par une restauration au sein de l'église Notre-Dame.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des mécènes désirent offrir la création de 4 vitraux au sein de l'église Notre dame (partie supérieure) pour remplacer 4 vitraux qui sont actuellement blanc. Les travaux vont être entrepris par la société VITRAUX DUPUY qui a proposé à la commune, à cette occasion, de restaurer les 4 vitraux existants en profitant d'un tarif intéressant car l'échafaudage sera déjà mis en place pour la création des 4 nouveaux vitraux. L'ensemble des travaux devrait être terminés pour le concert prévu le 19 novembre 2017 dans l'église Notre-Dame.

Section FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
		R 7472 : Subvention DRAC Emploi Médiathèque	84 098.52 €
D 023 : Virement section investissement	78 607.52 €	R : FPIC 2017	-5 491.00 €
<b>Total</b>	<b>78 607.52 €</b>	<b>Total</b>	<b>78 607.52 €</b>

Section INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
D 2152 op 118 : circuit interprétation touristique Bastide	12 083.19 €	R 021 : excédent section fonctionnement	78 607.52 €
D 2313 op 112 : Cabinet Medical (solde MOE)	367.20 €	R-1313 op 114 : subvention école numérique (TBI école élémentaire)	2 523.00 €
D 2313 op 116 : Stades avenants marchés travaux	11 900.00 €	R 1641 : emprunt d'équilibre et/ou autres subventions	-7 993.13 €

D 2313 op 121 : PCTA avenants marchés travaux	40 100.00 €		
D 2111 : achat terrain SAFER (ancienne voie ferrée St Romain)	7 473.00 €		
D 2188 op 115 : Salle Culturelle sonorisation professionnelle	1 214.00 €		
<b>Total</b>	<b>73 137.39 €</b>	<b>Total</b>	<b>73 137.39 €</b>

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, adopte la décision modification n° 3 (DM 3) au budget 2017.

- Location salle de réunion Cabinet Médical Communal – **délibération 2017-09-03**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une sollicitation pour la location de la salle de réunion au R-1 (rez-de-cour) du cabinet médical communal rue Saint Catherine pour une utilisation de 4h/mois.

Monsieur le Maire propose une location de 40€ par mois.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-sept voix pour (Monsieur Serge MAURIN s'étant retiré des débats et du vote), donne son accord pour la location de la salle de réunion du cabinet médical communal au rez-de-chaussée de la rue Sainte-Catherine pour 40€/mois. Ce tarif complètera les « tarifs communaux » de Sauveterre-de-Guyenne.

Madame SCHNEEBERGER REIGNIER demande la possibilité de disposer d'un bilan financier global (recettes, dépenses) du cabinet médical communal.

Monsieur le Maire accepte de présenter ce bilan (recettes des loyers, entretien, emprunt...) lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal. D'autant que l'année 2017 sera la première année complète de fonctionnement avec un taux de remplissage des cabinets de 100 %.

- Attribution marché : sonorisation salle culturelle Bonard – **délibération 2017-09-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'équipement professionnel (sonorisation et éclairage) de la salle culturelle « Simone Veil » (zone Bonard) et présente les résultats de la consultation engagée pour laquelle 4 entreprises ont déposés leurs offres.

Monsieur SALLABERREMBORDE demande pourquoi équiper la salle culturelle d'une sonorisation professionnelle.

Monsieur le Maire rappelle que l'école de musique bénéficie d'un studio d'enregistrement qui peut être mis à disposition, de groupes accueillis « en résidence », c'est-à-dire pour des enregistrements en contrepartie d'un concert gratuit proposé dans la salle culturelle. Cette sonorisation professionnelle adéquate permettra l'accueil de ces concerts dans les meilleures conditions possibles sans louer du matériel à chaque concert et d'assurer des recettes à l'école de musique pour équilibrer son budget de fonctionnement, dans l'intérêt de la collectivité.

Après analyse technique et financière des offres par les services municipaux et le Directeur de l'école de musique « Musique en Bastide », il est proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse uniquement sur la partie « sonorisation » (la partie « éclairage » étant hors budget) :

#### **Société CARAT**

Marché Sonorisation : 21 095.00 € HT

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour attribuer à la société CARAT le marché sonorisation de la salle culturelle « Simone Veil » à Bonard.

### **3 – URBANISME**

- Instruction des ADS – ***Délibération 2017-09-05***

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 01 janvier 2018, l'instruction des ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la commune de Sauveterre de Guyenne ne sera plus assurée par les services de l'Etat.

Différents services extérieurs ont été consultés pour anticiper ces nouvelles missions confiées à la commune et notamment le SDEEG et le Pôle Territorial (PETR) du Cœur Entre-deux-Mers à Latresnes.

Après études par les services et les élus (finances, organisation, avis des collectivités déjà adhérentes...), le Pôle Territorial (PETR) du Cœur Entre-deux-Mers retenu pour différentes raisons, le cout moindre que le SDEEG et plus proche avec des permanences sur Targon.

Monsieur le Maire indique que la commune devra répercuter ces nouvelles dépenses (environ 6 500 €/an) sur les pétitionnaires avec plusieurs solutions : augmentation du taux de la Taxe d'Aménagement (TA), suppression des exonérations de taxes locales dans les 2 premières années suivants les constructions.... Des simulations financières ont été sollicitées auprès des services fiscaux (DGFIP).

Monsieur MIQUEU regrette ce désengagement de l'Etat sur cette mission d'instruction des actes d'urbanisme comme sur beaucoup d'autres sujets. Néanmoins, le groupe « Sauveterre pour tous » est plutôt favorable à l'adhésion au service du PETR Cœur Entre Deux Mers en comparaison avec le service du SDEEG.

Monsieur SAUTS demande si un service instructeur pourrait être mis en place dans l'avenir au sein de la CdC rurales de l'Entre Deux Mers.

Monsieur le Maire signale que l'idée en soit est possible mais que ce service est très spécialisé et que le recrutement d'un agent pour effectuer ces missions n'offrirait que peu de perspectives d'évolution pour cet agent. De plus, la quantité d'actes à instruire ne serait pas forcément constante et suffisante pour occuper l'agent recruté. Enfin, le droit du sol évolue constamment, et un tel service mérite d'être réalisé en équipe. L'idée de confier cette instruction au PETR contre l'engagement de permanence à Sauveterre-de-Guyenne, dans les locaux de la CDCR de l'Entre-Deux-Mers et donc la plus proche de nos préoccupations (qualité, proximité).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à dix-huit voix pour :

- D'ADHERER à compter du 1er janvier 2018 au service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols mis en place par le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers nommé « Espace Droit des Sols du Cœur Entre-deux-Mers »
- De PRECISER que les CUa seront ne seront pas confiés au service du Pôle Territorial
- D'APPROUVER la convention qui liera la commune et le Pôle
- D'AUTORISER le Maire à la signer
- D'AUTORISER le Maire à la signer tout autre document nécessaire et engager les dépenses nécessaires
- D'AUTORISER le Maire à dénoncer la convention signée avec l'Etat pour la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations du droit des sols, à compter du 1er janvier 2018

- Subvention rénovation de façade – ***délibération 2017-09-06***

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de Madame Sophie BARBOSA, propriétaire d'un immeuble rue du Petit Bordeaux pour la réfection de la façade de sa maison d'habitation.

Conformément à la délibération 2012-05-05 accordant une subvention pour la réfection des façades de la bastide :

1000 € pour les façades de la place centrale (place de la République)

500 € pour les 4 rues principales avec les portes fortifiées

300 € pour l'ensemble des autres rues et rués soumis au périmètre des monuments historiques (intra bastide)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental conditionne ses aides « villages anciens » à une subvention initiale de la commune. Il indique que cette subvention ne peut être versée que si une déclaration de travaux a été déposée en Mairie et qu'elle a recueilli un avis favorable de l'ABF. La conformité des travaux est également contrôlée en fin de chantier avant le versement de la subvention.

Après échange de vues, le Conseil Municipal accepte, à dix-huit voix pour, d'accorder une subvention à Madame Sophie BARBOSA pour la réfection de la façade de son immeuble rue du Petit Bordeaux pour un montant de 300 €.

- **Canalisation TIGF – *délibération 2017-09-07***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la DREAL Nouvelle Aquitaine saisi par TIGF pour l'étude de dangers modificative concernant le projet MDLSG « modernisation de la canalisation de transport DN 600 Lussagnet/Sauveterre de Guyenne et déplacement du poste de sectionnement de sauveterre de Guyenne » Projet situé sur le territoire de la commune.

Les modifications consistent :

- A déplacer le sectionnement actuel de Sauveterre de Guyenne DN 600 dans l'enceinte de la station de compression de Sauveterre de Guyenne, à proximité immédiate du sectionnement de Sauveterre de Guyenne DN900.
- A ajouter un module de raclage au niveau du sectionnement projeté pour permettre l'inspection par piston de l'artère de Guyenne DN600
- A créer une nouvelle liaison entre le sectionnement de sauveterre de Guyenne DN900 existant et le sectionnement sauveterre de Guyenne DN600 projeté
- A raccorder le système d'évent du sectionnement projeté à l'évent existant
- A abandonner le poste de sectionnement de sauveterre de Guyenne 600 actuel : dépose des parties aériennes et remplacement par un tronçon enterré en DN600 (=20m)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, émet un avis favorable au projet de modernisation de la canalisation de transport DN600 Lussagnet/Sauveterre de Guyenne et déplacement du poste de sectionnement de Sauveterre de Guyenne.

- **Modification de l'installation SFR : antenne de Gabachot**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SFR va procéder prochainement à des travaux de modernisation de son antenne SFR située sur la commune à Gabachot. Il espère que cette intervention permettra de résoudre les difficultés récurrentes de réseau ces derniers mois sur la commune avec cet opérateur.

Le dossier technique est consultable en mairie.

- **Livraison de la résidence « la Jurade »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la résidence « La Jurade » (16 logements individuels) sera normalement livrée le 15 décembre 2017 pour permettre l'emménagement des locataires.

Monsieur le Maire présente la typologie des 16 logements : 5 PLAI (logements très sociaux) et 11 PLUS (logements sociaux). Il rappelle que ces logements correspondent parfaitement à la population du territoire de la Communauté de Communes car 60% des habitants peuvent prétendre

aux logements PLAI et 96% aux logements PLUS. Il rappelle que notre territoire rural est caractérisé par un taux de chômage parmi les plus bas d'Aquitaine, et par un revenu par habitant parmi les plus bas d'Aquitaine. Il rappelle que les retraites agricoles sont très basses. Il convient donc d'avoir une offre de logement adaptée à notre territoire. C'est le cas de ces logements dont les loyers sont modérés et qui, de plus, seront peut consommateur d'énergie.

La commission d'attribution des logements aura lieu le 18 octobre prochain en mairie.

Sur les 16 logements (4 T2 ; 8 T3 ; 4 T4):

- 5 logements sont « réservés Mairie » ce qui signifie que la commune sera prioritaire sur le choix des locataires.
- 2 logements sont accessibles aux employés des entreprises cotisant au 1% logement : Monsieur le Maire en a informé les chefs d'entreprises concernées ;
- 3 logements sont « réservés Département » ce qui signifie que le Conseil Départemental de la Gironde (via la MDSI de La Réole) sera prioritaire sur le choix des locataires.
- Les autres logements seront attribués directement par Gironde Habitat ;
- 1 seul logement pourra être accordé à des personnes dépassant les plafonds de revenus (PLUS) moyennant une majoration du loyer ;

Les loyers (loyer de base + garage + jardin + charges) varieront entre 300 et 530 € en fonction du type de financement (PLAI, PLUS), de son type (T2, T3, T4) et de sa taille (m<sup>2</sup>). Ils seront éligibles aux APL.

Monsieur le Maire précise que les demandes de logements doivent être adressées le plus rapidement possible à Gironde Habitat par l'intermédiaire de la mairie de Sauveterre-de-Guyenne.

- Circulation dans la ville

Monsieur le Maire signale que le sens de circulation des bus scolaires menant au collège Robert BARRIERE a été modifié depuis septembre 2017. Les bus rentrent par le carrefour de la porte St Léger et ressortent par le carrefour giratoire au niveau de la RPA Pringis. Cette modification a apporté une sécurisation du carrefour de la porte St Léger (problème de visibilité) notamment le matin et le soir en heure de pointe.

De même, Monsieur le Maire informe que le propriétaire de la maison en ruine sur le carrefour de la porte St Léger est décédé récemment et qu'il serait judicieux d'exercer le droit de préemption lors d'une éventuelle vente.

Sur l'interrogation d'un conseiller municipal, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la circulation de la rue de Beauvallon sera probablement revue (sens unique) après la livraison de la résidence « La Jurade ». Il convient de réfléchir en commission au sens de circulation souhaité.

Monsieur MIQUEU signale que de nombreux automobilistes empruntent la place de la République à contre sens.

Madame CUROY signale la difficulté des camping-caristes pour trouver la halte camping-car située sur la zone d'équipements publics de Bonard.

#### **4 – QUESTIONS DIVERSES**

- Dénomination de la Salle culturelle – **délibération 2017-09-08**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation engagée à l'été 2016, par l'intermédiaire de L'Echo des Citées, pour procéder à la dénomination la salle culturelle (située zone Bonard) livrée et inaugurée en fin d'année 2014. Une seule proposition (« Salle des vignes ») avait été reçue en mairie.

A la suite du décès de Madame Simone VEIL le 30 juin 2017, Monsieur le Maire propose de dénommer cet établissement « Salle Simone VEIL » afin de rendre hommage à cette grande figure de la République Française qui vient de nous quitter.

La vie d'exception de Madame Simone VEIL retrace celle de notre pays et par cette dénomination, la commune pourrait s'associer à sa manière à l'hommage national rendu à Mme Simone VEIL. De plus, cela permettrait de féminiser les noms des établissements ou rues de la commune.

Monsieur MIQUEU, au nom de son groupe, approuve la dénomination de cette salle culturelle en « salle Simone VEIL » afin de rendre hommage et dire notre reconnaissance à cette grande dame de notre République. En outre, au-delà des désaccords entre les groupes politiques sur l'opportunité de la création de cette salle en 2013/2014, il ajoute que « cette dénomination unanime serait un beau symbole d'unité des élus dans cet hommage pour valoriser les nombreux combats portés par Madame Simone VEIL durant sa vie ».

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour nommer la salle culturelle à Bonard « Salle Simone VEIL ».

Monsieur le Maire précise que la dénomination de cette « Salle Simone VEIL » sera symboliquement effectuée, le samedi 04 novembre 2017 en fin de matinée dans le cadre de l'inauguration de plusieurs réalisations récentes sur notre territoire (stades communaux, nouvelle Médiathèque, gîte communal...). Une invitation sera envoyée aux enfants de Simone VEIL pour cette manifestation.

- Panneaux touristiques

Monsieur MIQUEU informe le Conseil Municipal que le graphiste de l'union des villes bastides de la Gironde (UVB 33) s'est concerté avec la graphiste de la commune pour adapter la signalétique UVB 33 à celle déjà réalisée par la commune à l'été 2017.

Cette installation des panneaux UVB 33, prévue à l'automne 2017, permettra de finaliser le circuit d'interprétation touristique de la bastide (27 étapes au total) et de proposer une offre touristique nouvelle sur notre commune.

Monsieur le Maire se réjouit de la finalisation de ces projets.

Il félicite également Monsieur Daniel MARTIN et Entre Deux Mers Tourisme (nouveau nom de l'OTEM) pour la nouvelle visite guidée théâtralisée de la bastide qui a rencontré un très grand succès à l'été 2017.

- USTOM

Monsieur le Maire signale que le rapport d'activité 2016 de l'USTOM est à disposition en mairie.

Monsieur SAUTS signale que l'usine de Massugas sera mise aux mornes progressivement tout comme les déchetteries.

Monsieur MIQUEU signale les insatisfactions croissantes et compréhensibles des usagers face à l'augmentation de la facture et à la baisse des services proposés, et ce malgré leurs efforts quotidiens, notamment pour trier.

- Jeux d'Aquitaine séniors 2018

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de « Aquitaine Sports pour Tous » annonçant que la commune de Sauveterre de Guyenne accueillera les jeux d'Aquitaine Séniors 2018 que se dérouleront le 27 septembre 2018.

- Association ASPECTS : sortie du livre du Sauveterre-de-Guyenne

Monsieur le Maire précise qu'à l'occasion de la sortie officielle du livre sur Sauveterre-de-Guyenne, l'association ASPECTS organise le 14 octobre 2017 un rallye automobile et la présentation de

l'ouvrage au public. Le 15 octobre 2017, à l'occasion du Salon du Livre des Amis de la Bastide, le livre sera proposé à la vente.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 5 000 € (prévu au budget 2017) à la réalisation de cet ouvrage ce qui lui permettra de disposer de 152 ouvrages à offrir lors de nos manifestations (intronisation, cadeaux...).

Il félicite et remercie tous les acteurs qui ont participé à ce travail depuis 2 ans et particulièrement les membres de l'association « ASPECTS » et des « Amis de la Bastide ».

- Le Relais

Monsieur le Maire fait part de la réception en mairie du rapport annuel « Relais Gironde » (borne de collecte de textile). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 3.53 tonnes de textiles ont été collectés sur la commune de Sauveterre-de-Guyenne soit 1,89 kg/habitant.

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements du :

- Syndicat AGEDI pour le prêt d'une salle lors de leur dernière réunion
- Club des Aînés pour la subvention accordée en 2017
- CAC pour le soutien de la commune (élus et agents) pendant la fête des vins 2017

- Ruisseau le « Camengon »

Monsieur MIQUEU donne lecture d'un courrier de Monsieur BONNEAU, absent du Conseil Municipal, informant que le ruisseau le Camengon (ou « des tanneries ») a visiblement été comblé, par le propriétaire des terrains voisins, sur une centaine de mètres au cours de l'été 2017. Lors d'une commission ad hoc, le Camengon avait été classé comme « ruisseau » affluent direct de la Vignague.

Monsieur BONNEAU demande dans son courrier s'il est possible de se renseigner auprès de la DDTM pour donner une suite à ce problème.

Monsieur le Maire précise que la commune va faire un signalement auprès de la DDTM et de l'ONEMA afin de vérifier ces éléments et de faire respecter ce site naturel.

- Prolifération des pigeons

Monsieur SALLABERREMBORDE constate que depuis quelques temps, les pigeons sont de retour dans le centre-ville.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement depuis la rénovation du clocher de l'église Notre-Dame, de la maison Brugère et du garage Chauvet, la commune manque de lieux pour installer les cages de piégeage.

De nouvelles zones vont être envisagées pour procéder à de nouvelles captures.

- Financement et dotations de l'Etat

Monsieur PUAUD s'interroge sur l'impact des annonces gouvernementales (réduction de la DETR, fin des contrats aidés...) sur les finances et les projets communaux en cours.

Monsieur le Maire précise que l'Etat se décharge de plus en plus sur les communes avec des compensations inexistantes ou très faibles (réforme des rythmes scolaires, élaboration des Cartes Nationales d'Identité, instruction des dossiers d'urbanisme...).



La réduction des crédits DETR à l'été 2017 nous a empêché de bénéficier d'un réexamen de notre dossier « Restaurant scolaire de l'école élémentaire » déposé en janvier 2017.

Néanmoins, il se veut rassurant et indique que ce dossier devrait être prioritaire pour la DETR 2018 et est inscrit dans le nouveau Contrat de ruralité du PETR Cœur Entre Deux Mers.

Enfin, l'annonce de la fin et/ou de la non-reconduction des contrats aidés (CUI, emploi d'avenir...) aura un impact important sur les effectifs et services communaux car les agents ne pourront pas tous être recrutés sur des emplois permanents. L'Etat, qui depuis la crise économique de 2008 a incité fortement les collectivités à recruter des agents sous ce type de contrat, reproche désormais aux collectivités ce type de recrutement. Monsieur le Maire signale que ces contrats ont permis de remettre le pied à l'étrier à des personnes qui étaient en dehors de l'emploi, soit dans la commune, soit hors commune, avec un certain succès. Il regrette que l'Etat, qui le premier utilisateur de ce type d'emploi via l'Education Nationale, les ait utilisés sans leur donner l'objectif initial qui est la formation et l'insertion. Aujourd'hui, le gouvernement supprime ces emplois en prétextant que « seul 25% des emplois aidés aboutissent à un emploi durable » ... A Sauveterre, le taux est bien meilleur que cela. Dans l'éducation nationale le taux doit être proche de 0% !

### AGENDA

<b>Septembre 2017</b>	
12/09	Dîner en Bastide
13/09	Commission LULOM
16-17/09	34 <sup>ème</sup> journées européennes du patrimoine : thème 2017 « Jeunesse et patrimoine »
17/09	Brocante des Amis de la Bastide
24/09	Journée des Savoirs faire
28/09	Projet social de territoire (CdC rurales de l'E2M) : salle des fêtes St Romain
30/09	Randonnée pédestre « Ma ville se ligue contre le cancer »
<b>Octobre 2017</b>	
7-8/10	Stage Bogolan – Les Ateliages
14/10	Rallye automobile de l'ASPECTS et sortie du livre sur « Sauveterre »
15/10	Salon du livre des « Amis de la Bastide »
17/10	Projet social de territoire (CdC rurales de l'E2M) : salle culturelle
28/10	Théâtre « Du rififi à la morgue » 20h30 salle culturelle Bonard
<b>Novembre 2017</b>	
04/11	Inaugurations (Stades, Médiathèque, maison Brugère...)
11/11	Commémoration de l'armistice du 11/11/1918
13/11	Projet social de territoire (CdC rurales de l'E2M) : salle culturelle
17-18/11	Bourse aux vêtements FCPE (salle des fêtes rue St Romain)
19/11	Concert « Les 4 saisons » de Vivaldi (salle culturelle Bonard)
22/11	Collecte de sang EFS de 16h à 19h salle des fêtes (rue St Romain)
26/11	Salon du bien-être (salle des fêtes rue St Romain)
30/11	Assises communales : PETR Cœur Entre Deux Mers (salle culturelle + salle des fêtes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.